

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20181210.13	<u>Séance du 10 décembre 2018 à 18h30</u> L'an deux-mille-dix-huit du mois de décembre le dix décembre le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 11 décembre 2018, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 04 décembre 2018 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. M. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

OBJET : COMMANDE FOURNITURE DES REPAS RESTAURATION SCOLAIRE, ACCUEIL DE LOISIRS ET STRUCTURE MULTI-ACCUEIL

Pour des raisons techniques, le marché de fourniture des repas de la restauration scolaire, de l'accueil de loisirs et de la structure multi-accueil ne pourra être attribué dans les temps pour un démarrage au 1^{er} janvier 2019.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer une commande à la Cuisine d'UZEL – UPC Brognard – 140 rue Pierre Marti – 25462 ETUPES Cedex, prestataire actuel de la Commune, pour la fourniture des repas, dans l'attente de l'attribution du marché, entendu que cette prestation débute le 1^{er} janvier 2019 pour se terminer le 28 février 2019.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par...**

- autorise le Maire à signer la commande de fourniture des repas pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs et la structure multi-accueil pour la période du 1^{er} janvier au 28 février 2019.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 10 décembre 2018

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER